



Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes
Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen
Rat für Chancengleichheit zwischen Männern und Frauen

AVIS N° 55 DU 13 SEPTEMBRE 2002 DU CONSEIL DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE HOMMES ET FEMMES CONCERNANT LES FEMMES DANS LA DIPLOMATIE
BELGE

Introduction

A la fin de l'année dernière, la Commission permanente du Travail a décidé d'émettre un avis sur la situation des femmes dans la diplomatie belge. Cet avis se situe dans le prolongement de l'intérêt manifesté par le Ministre des Affaires étrangères, L. Michel, lors des journées diplomatiques d'août 2000. Après la parution d'un certain nombre d'articles dans la presse laissant entendre que la diplomatie belge serait un bastion masculin – « seulement 11% des diplomates sont des femmes, seuls 7% des chefs de poste sont des femmes et il n'y a aucune femme dans les grands postes »¹- ce qui est un score très faible quand on le compare à celui des autres Etats membres de l'Union européenne, il est apparu à la Commission que le moment était venu de s'intéresser à ce problème.

Mme Eggermont, diplomate et actuellement occupée au département des Affaires étrangères, a été invitée pour nous faire part de son expérience dans la carrière diplomatique. Ensuite, à la demande de la Présidente de la Commission permanente du Travail, quelques représentants de la Commission ont eu un entretien avec M. De Bock, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et avec Mme Noppen, Commissaire spéciale dans le même ministère. Au cours de cette rencontre, on a cherché à expliquer la présence réduite des femmes dans la diplomatie belge. Il est apparu clairement que tant les Affaires étrangères que la Commission sont convaincues qu'il faut s'attaquer à la sous-représentation des femmes et qu'une collaboration entre la Commission et la Cellule égalité des chances du département des Affaires étrangères devra être mise en place.

Ce rapport donne un aperçu de la présence des femmes dans la diplomatie belge et avance quelques explications sur le déséquilibre constaté. Pour conclure, nous formulons quelques recommandations et nous demandons à la Ministre responsable pour la politique de l'égalité des chances, Mme Onkelinx, d'enquêter sur les causes du faible pouvoir d'attraction de la profession, sur le problème de l'entrée dans la profession, sur les conditions de travail des diplomates et sur l'implémentation éventuelle d'un certain nombre de bonnes pratiques étrangères en Belgique.

La Commission permanente du Travail est d'avis qu'il est nécessaire de suivre cette problématique au plus près, car on craint, aux Affaires étrangères aussi, que le recrutement de diplomates féminins et masculins ne pose problème à l'avenir.

1. Problématique²

1.1. Accès à la profession

1.1.1. Constatation

Toute carrière diplomatique commence par un concours diplomatique. Vous trouverez dans le tableau 1 repris ci-dessous le nombre de candidats qui se sont inscrits à cet examen. Depuis 1982, seize concours de recrutement ont été organisés. Il appert que les femmes accusent déjà un certain retard au niveau des inscriptions à ces concours.

¹ De Standaard, « Geen kaste meer, wel nog mannenwereld », vendredi 27 juillet 2001

² Ce texte est rédigé sur la base d'une interview avec J. De Bock, secrétaire général du Ministère fédéral des affaires étrangères, d'une part, et du mémoire de fin d'étude "Le service extérieur belge : les femmes dans le corps diplomatique depuis 1945", Kirsten Aernouts, année académique 2002-2001, KULeuven, d'autre part.

Tableau 1. Inscriptions au concours diplomatique 1982-2001 et pourcentage de candidates inscrites

<i>Année</i>	<i>Hommes</i>			<i>Femmes</i>				<i>Total</i>		
	<i>Franc.h</i>	<i>Néerl. h</i>	<i>Total h.</i>	<i>Franc. f</i>	<i>Néerl. f</i>	<i>Total f. et %</i>	<i>Franc.T</i>	<i>Néerl. T</i>	<i>Total</i>	
<i>1982</i>	115	127	242	50	33	83 25,5%	165	160	325	
<i>1983</i>	137	191	328	59	62	121 26,9%	196	253	449	
<i>1984</i>	139	152	291	61	66	127 30,4%	200	218	418	
<i>1985</i>	133	193	326	49	89	138 29,7%	182	282	464	
<i>1986</i>	137	196	333	63	76	139 29,4%	200	272	472	
<i>1987</i>	120	148	268	59	52	111 29,3%	179	200	379	
<i>1988</i>	82	142	224	43	66	109 32,7%	125	208	333	
<i>1989</i>	75	115	190	41	57	98 34,0%	116	172	288	
<i>1990</i>	87	139	226	40	54	94 29,4%	127	193	320	
<i>1991</i>	85	221	306	63	98	161 34,5%	148	319	467	
<i>1995</i>	345	488	833	289	203	492 37,1%	634	691	1325	
<i>1996</i>	303	375	678	166	198	364 34,9%	469	573	1042	
<i>1997</i>	225	302	527	107	117	224 29,8%	332	419	751	
<i>1998</i>	162	230	392	103	98	201 33,9%	265	328	593	
<i>1999</i>	125	152	277	68	61	129 31,8%	193	213	406	
<i>2001</i>	388	336	724	191	148	339 31,9%	579	484	1063	

Tableau 2. Lauréats du concours diplomatique 1982-1999 et le pourcentage de lauréates

<i>Année</i>	<i>Hommes</i>			<i>Femmes</i>				<i>Total</i>		
	<i>Franc.h</i>	<i>Néerl. h</i>	<i>Total h.</i>	<i>Franc. f</i>	<i>Néerl. f</i>	<i>Total f. et %</i>	<i>Franc.T</i>	<i>Néerl. T</i>	<i>Total</i>	
<i>1982</i>	3	8	11	1	0	1 8,3%	4	8	12	
<i>1983</i>	9	5	14	3	1	4 22,2%	12	6	18	
<i>1984</i>	9	7	16	3	1	4 20,0%	12	8	20	
<i>1985</i>	8	11	19	6	4	10 34,5%	14	15	29	
<i>1986</i>	10	13	23	3	2	5 17,9%	13	15	28	
<i>1987</i>	6	9	15	1	0	1 6,25%	7	9	16	
<i>1988</i>	8	8	16	2	1	3 15,8%	10	9	19	
<i>1989</i>	7	11	18	1	1	2 10,0%	8	12	20	
<i>1990</i>	8	9	17	0	0	0 0,0%	8	9	17	
<i>1991</i>	8	14	22	4	3	7 24,1%	12	17	29	
<i>1995</i>	5	10	15	1	7	8 34,8%	6	17	23	
<i>1996</i>	10	20	30	1	3	4 11,8%	11	23	34	
<i>1997</i>	5	11	16	1	0	1 5,9%	6	11	17	
<i>1998</i>	8	6	14	1	0	1 6,7%	9	6	15	
<i>1999</i>	8	8	16	3	2	5 23,8%	11	10	21	

Le tableau 1 reprend les pourcentages de femmes inscrites sur le total des inscriptions. En général, ce pourcentage varie entre 25 et 30%. Au fil du déroulement du concours, le retard enregistré par les femmes croît de sorte que l'on enregistre, en pourcentage, beaucoup moins de lauréates (tableau 2). Le pourcentage total de lauréates est sujet à des fluctuations, mais est extrêmement inférieur au pourcentage de candidates inscrites. Deux explications sont possibles : après mûres réflexions, les femmes qui se sont déjà inscrites à l'examen n'y participent pas, ou bien elles échouent. Le nombre de lauréats n'est pas un indicateur approprié : tous n'ont pas accès aux postes, cela dépend du classement et du nombre de places vacantes par rôle linguistique.

Autrefois, on ne pouvait participer à un concours de diplomate ou de chancelier pour le Ministère des Affaires étrangères que si on avait entre 22 et 40 ans. Depuis quelques années, cette condition d'âge a été abrogée. Actuellement, on peut participer à de tels concours jusqu'à l'âge de 55 ans.

1.1.2. Les raisons de l'entrée en service limitée.

a) Pouvoir d'attraction de la profession

Le faible pouvoir d'attraction entourant la profession et la carrière de diplomate est une cause importante expliquant la présence réduite de femmes au sein de la diplomatie belge. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure les candidats diplomates reçoivent, au cours de leur formation, des informations sur la carrière diplomatique, les conditions de travail, les possibilités de promotion, les difficultés pouvant surgir, les opportunités qui peuvent se présenter. Comment présente-t-on la profession au cours des sessions d'information qui sont organisées dans l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire par le ministère compétent ? De même, les offres d'emploi rédigées pour recruter des candidats ne sont pas très 'enthousiasmantes'. Dans quelle mesure l'aspect du genre est-il un sujet abordé dans la formation ou les sessions d'information ?

On dispose de peu d'informations à ce sujet, de sorte qu'une étude sur le pouvoir d'attraction du monde diplomatique en Belgique pourrait fournir des informations utiles sur les causes de la maigre présence des femmes dans la diplomatie.

b) Raisons d'origine familiale

Une des premières raisons expliquant le très faible nombre de femmes dans le service diplomatique est que la carrière s'énormément dans la vie privée des diplomates, ce qui complique la conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille. A cet égard, le système de rotation de poste joue évidemment un rôle important et se répercute, en première instance, sur le partenaire du diplomate. Les diplomates masculins sont également confrontés au fait que les femmes ayant un niveau d'étude élevé ne veulent, en général, pas s'effacer devant leur époux et leur famille. Cependant, la femme, du fait du modèle de rôle social dominant, abandonnera plus vite ses ambitions professionnelles que son mari et mettra sa vie au service de sa famille.

Ceci explique le taux élevé de célibataires parmi les femmes en fonction dans la carrière diplomatique. Un taux qui est encore plus élevé si l'on prend en compte l'état civil au moment de l'entrée en service.

Tableau 3. Etat civil des femmes diplomates (mai 2001)

	<i>N</i>	<i>%</i>
Célibataire	19	42,2%
Mariée	21	46,7%
Avant l'entrée en service	4	8,9%
Après l'entrée en service	17	37,8%
Divorcée	5	11,1%
Veuve	-	-
TOTAL	45	100%

De plus, élever et éduquer des enfants entraînent une série de difficultés. Il va de soi que la vie nomade d'un diplomate est également très astreignante pour les enfants. En règle générale, ce sont davantage les femmes qui se chargent d'élever les enfants et qui, dans de nombreux cas, placent l'importance de la famille avant leurs propres ambitions.

c) Manque d'informations

Une raison souvent invoquée pour expliquer cette maigre présence de femmes est le manque d'informations sur la carrière diplomatique. Un monde fastueux, une caste fermée, ... telles sont certaines des idées préconçues.

d) *Modèle social traditionnel*

Le fait que la carrière de la femme soit encore toujours subalterne par rapport à celle de leur conjoint prouve la persistance de ces modèles sociaux traditionnels. En outre, la diplomatie belge est encore souvent considérée comme un bastion masculin – ce qu'elle est à proprement parler –; de ce fait, les femmes ne sont pas très attirées par la profession. "Lorsqu'un département est majoritairement composé d'hommes, il n'est évidemment pas favorable aux femmes", affirme Renilde Loeckx (promotion 1975), ministre plénipotentiaire, chef du service de l'Europe de l'Est.³

1.2. Les femmes dans le corps diplomatique belge

1.2.1. *Constatation*

Le service diplomatique belge comprend tous les fonctionnaires de la Carrière du Service des affaires étrangères. Fin 2000, on comptait sur un total de 365 diplomates statutaires et 35 stagiaires, 48 femmes, ce qui signifie que seulement 12% des diplomates belges sont des femmes.

Tableau 4. Nombre actuel de femmes dans la diplomatie belge.

<i>Classe</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>% Femmes</i>
Première	14	1	15	7 %
Deuxième	112	7	119	6 %
Troisième	76	16	92	17 %
Quatrième	73	11	84	13 %
Cinquième	13	5	18	28 %
Sixième	33	4	37	11 %
Stagiaire	31	4	35	11 %
Total	352	48	400	12 %

Remarque sur les "Classes"

Lorsqu'un stagiaire réussit un examen de statutaire, il est nommé à titre définitif. Sa carrière diplomatique commence à la quatrième classe administrative. Les anciennes classes administratives cinq et six ont été transformées en une seule et quatrième classe (AR du 4 février 1999), mais cette subdivision persiste au sein de cette classe. On commence comme attaché (ancienne classe 6). Après minimum 3 ans d'ancienneté, on peut être nommé secrétaire (ancienne classe 5) et ensuite premier secrétaire (ancienne classe 4). Trois promotions sont encore possibles par la suite; on passe alors dans une classe supérieure: à savoir le conseil d'ambassade, le conseil des ministres deuxième classe et le ministre plénipotentiaire. A cette classification administrative (ou statutaire) correspond une classification fonctionnelle et titulaire.

Bien que le nombre de femmes ne soit élevé dans aucune des classes administratives, il convient toutefois de faire une distinction entre les classes inférieures et supérieures. Le nombre peu élevé de femmes dans les deux premières classes est encore plus frappant que dans les autres.

Les premières femmes (six au total) ont fait leur apparition dans le service diplomatique en 1946 et 1947. Ainsi, avec la septième femme qui est entrée en 1950, elles ont longtemps été les seules pionnières. Ce ne fut qu'à partir du milieu des années soixante que leur nombre augmenta au compte-gouttes; la véritable percée n'a vu le jour qu'après 1980.

Les années 1987 et 1988 sont frappantes : une partie relativement élevée de stagiaires sont des femmes: 11 sur 47 en 1987 et 12 sur 59 en 1988. Ce sont les personnes recrutées sur la base des examens de 1985, 1986 et 1987 où un nombre important de femmes furent lauréates.

³ Source : De Standaard du vendredi 27 juillet 2001, "Geen kaste meer, wel nog mannenwereld", Mia Doornaert.

Ce n'est qu'en 1981 que la première femme a été nommée à la première classe administrative. Elle y est restée jusqu'à sa pension en 1988.

Tableau 5. Nombre et pourcentage de femmes dans la carrière du Service extérieur 1967 – 2000

	1 ^e Classe			2 ^e Classe			3 ^e Classe			4 ^e Classe			5 ^e Classe			6 ^e Classe			Stagiaires			Total		
	M	V	%	M	V	%	M	V	%	M	V	%	M	V	%	M	V	%	M	V	%	M	V	%
1967	7	-	-	118	2	1%	135	3	2%	40	2	4%	31	-	-	23	2	8	11	-	-	365	9	2
1970	11	-	-	115	1	1%	122	2	2%	49	2	4%	22	2	8	21	-	-	21	1	5	361	8	2
1975	12	-	-	126	1	1%	124	4	3%	27	-	-	25	1	4	44	-	-	28	2	6	386	8	2
1980	14	-	-	109	1	1%	133	4	3%	28	1	3%	42	1	2	49	4	8	18	5	22	375	16	4
1985	17	1	5%	122	2	2%	102	2	2%	51	2	4%	43	3	7	34	8	19	17	4	19	386	22	5
1990	18	-	-	106	2	2%	93	5	5%	44	7	14%	21	4	16	44	15	25	45	5	10	371	38	9
1995	15	-	-	95	6	6%	98	8	8%	23	12	34%	39	6	13	55	6	10	15	4	21	340	42	11
2000	13	2	13%	110	7	6%	69	9	12%	76	18	19%	26	4	13	18	4	18	41	1	2	353	45	11

1.2.2. Formations préalables suivies par les femmes diplomates

En fonction de la nature ou du niveau du diplôme, il convient de distinguer 5 catégories, à savoir le diplôme universitaire, le diplôme de master, le diplôme d'école supérieure, le diplôme de langues et enfin tous les autres diplômes. Toutes les femmes diplomates (45) ont au moins obtenu un diplôme universitaire (une des conditions pour accéder au service diplomatique). 62,2% des femmes diplomates ont un seul diplôme universitaire, 31,1% en ont obtenu deux, 4,4% trois et 2,2% quatre. Les diplômes master (considérés ici comme des formations de spécialistes) et les études dans une école supérieure sont beaucoup moins populaires. Les diplômées en langues font un meilleur score, surtout lorsqu'il s'agit d'un diplôme supplémentaire. L'allemand et l'anglais sont très appréciés mais le grec, le russe et le chinois sont également présents.

Les orientations universitaires suivies sont les suivantes:

- 15 femmes diplomates ont obtenu le diplôme de licenciée en *droit* et 5 ont réussi une spécialisation (droit international et européen)
- 11 femmes diplomates ont obtenu le diplôme de licenciée en *sciences politiques et sociales* et 11 ont réussi une spécialisation
- 5 femmes diplomates ont obtenu le diplôme de licenciée en *histoire*
- 12 femmes diplomates ont obtenu le diplôme de licenciée en *philosophie et lettres* (philosophie, philologie classique, philologie romane, ...)
- 7 femmes ont obtenu le diplôme de licenciée dans une autre orientation.

Le droit et les sciences politiques et sociales sont les orientations les plus choisies. Si on y ajoute les spécialisations universitaires dans ce domaine, cela représente 42 des 66 diplômes universitaires.

Quand on considère ceci, les femmes diplomates ont un profil assez similaire aux hommes du Service diplomatique belge, si ce n'est que globalement, les formations économiques sont bien représentées, alors que c'est à peine le cas chez les femmes.

1.2.3. Femmes diplomates dans les pays membres de l'UE

Le nombre total de diplomates en **Finlande** atteint 589 (source : e-mail du 12 avril 2001) dont 60% d'hommes. Cela signifie que 40% (soit 236) des diplomates finlandais sont des femmes. Le pourcentage de femmes dans les fonctions dirigeantes est de 20%.

Les ambassades et consulats **danois** occupent 640 diplomates, dont 201 femmes (31%). Sur ces 201 femmes diplomates, 50 % auraient la possibilité d'exercer une fonction dirigeante (ambassadeur ou consul général) (source : e-mail du 24 avril 2001).

Le service des affaires étrangères **suédois** comptait, en 2000, 1548 membres du personnel dont 891 femmes (58%). On retrouve principalement les femmes dans des fonctions de "clerical officers" et "administrative officers". Au niveau le plus haut, la situation en Suède est toutefois comparable à celle des autres pays scandinaves. Le pourcentage des femmes à ce niveau varie autour des 20% (source : e-mail du 25 avril 2001).

En **Autriche**, la situation est quasi identique à celle de la Suède (771 femmes sur 1478 soit 47,8%). Dans certaines fonctions, le nombre de femmes est très élevé, mais au niveau le plus haut, ce pourcentage est toutefois de nouveau assez faible, à savoir 24% (e-mail : 27 avril 2001).

La situation en **Irlande** est très proche de celle de la Belgique. Les femmes se trouvent aussi ici en minorité dans toutes les classes et seulement 9,6% d'entre elles sont représentées dans la classe la plus haute. Dans la classe la plus basse, la présence des femmes est plus élevée qu'en Belgique, ce qui explique en même temps le pourcentage total plus élevé (total : 78 femmes sur 326, soit 23,9%) (source : lettre du 30 avril 2001).

Au total, les **Pays-Bas** occupent 1234 fonctionnaires diplomatiques dont 775 hommes et 459 femmes (37,2%) qui sont répartis à l'étranger dans 108 ambassades, 2 bureaux d'ambassade, 16 représentations permanentes et 31 consulats.

Remarques :

- Dans les pays **scandinaves**, la profession de diplomate est beaucoup moins considérée comme une carrière permanente. Les **Britanniques** alternent un emploi dans le secteur privé avec un emploi dans le secteur public. En **Belgique**, on met davantage l'accent sur de longues carrières à l'étranger.
- En **Grande-Bretagne**, l'âge d'entrée est de 22 ans pour les femmes. En **Belgique**, l'âge moyen auquel les femmes diplomates entrent dans la carrière est actuellement de 28,6 ans.⁴

1.2.4. Problèmes rencontrés par les femmes diplomates au cours de leur carrière

a) problèmes d'origine familiale

- En ce qui concerne les postes à l'étranger, il appert que la séparation entre la vie privée et professionnelle est considérablement moins marquée que celle dans un emploi ordinaire. Le diplomate reste toujours en service, même quand il a quitté l'établissement belge. Organiser des réceptions et recevoir des visiteurs relèvent des tâches du diplomate, dans lesquelles le(a) conjoint(e) joue d'ailleurs un rôle important.
- Le modèle social. La plupart des diplomates masculins ont une épouse ou une partenaire qui a quitté son emploi ou abandonné sa carrière pour suivre son conjoint. Très peu de femmes ont un époux/partenaire qui a tout laissé derrière lui pour suivre sa femme.
- Les célibataires doivent souvent s'accommoder de la solitude qui peut être très présente dans certains postes.

b) problèmes au sein du service diplomatique et à l'étranger

Les plaintes suivantes ont été enregistrées sur la base de certains **témoignages**.

- Certains diplomates continuent à penser que les femmes sont moins adaptées pour cette fonction.
- Les places pour les postes clés sont rarement occupées par des femmes, les hommes usent de leurs relations et contacts informels tandis que les femmes suivent plutôt la procédure prévue.
- La position sociale des femmes n'est pas partout pareille : il est, par conséquent, presque inconcevable dans certains pays de voir des femmes dans des fonctions supérieures.

⁴ Extrait de la thèse (cf. note en bas de page 2)

- Deux femmes célibataires n'ont pas eu leur promotion, car elles n'avaient pas de famille à entretenir, et ce contrairement à leurs homologues masculins mariés qui ont pu profiter de l'augmentation salariale y afférente. La transparence du système de promotion est très réduite.
- Un chef de poste n'a pas pu établir de rapport d'évaluation sur les activités annuelles d'une collaboratrice car, selon lui, elle avait été absente pendant une trop longue période. En réalité, il s'agissait d'un congé de maternité complété par 5 jours de congé.
- Les indemnités de maternité sont une autre forme de discrimination. Une diplomate en poste reçoit, tout comme ses collègues, une indemnité passive de représentation pour couvrir les frais d'entretien du logement, de la voiture, les charges... De plus, elle reçoit une indemnité active de représentation pour laquelle elle doit apporter des pièces justificatives à la fin de l'année si elle veut éviter de rembourser la somme. Une indemnité pour le(a) conjoint(e) y est également incluse. La règle pour le congé de maternité des femmes diplomates est la suivante : 75 % des frais de représentation sont payés. Les décisions telles qu'appliquées montrent une autre réalité. 75% du montant sont retenus sur les indemnités actives et 75 % sur les indemnités passives (au total un montant beaucoup plus élevé donc). Les indemnités actives doivent être justifiées à la fin de l'année-calendrier. La justification pour les dépenses réelles ne peut avoir lieu vu que l'intéressée n'est pas active pendant la période de grossesse. Il est nécessaire d'avoir une plus grande transparence au sujet des indemnités actives et passives.
- Les secrétaires en poste à l'étranger ont un statut "mort". Elles n'ont aucune perspective de carrière. Le salaire est apparemment établi à la tête du client. Il n'y a pas d'uniformité, d'ouverture.
- Les personnes en poste dans un pays étranger qui n'a pas conclu de convention avec la Belgique pour ce qui est de l'assurance maladie: en cas d'affiliation à l'OSSOM, les femmes reçoivent une pension de survie si leur conjoint dont elles étaient à la charge décède. Les hommes ne reçoivent aucune pension de survie lors du décès de leur épouse dont ils sont à la charge.
- M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération internationale, encourage les femmes à utiliser le titre féminin de leur fonction. Ceci n'est toutefois pas toujours évident. Ainsi, il est difficile pour une femme ambassadeur de se faire appeler ambassadrice, étant donné que c'est ainsi que l'on s'adresse aux épouses des ambassadeurs masculins.

2. Recommandations

Un certain nombre de points doivent faire l'objet d'une **étude** (scientifique) fouillée. Cette étude pourrait être réalisée par la Ministre chargée de la politique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Mme Onkelinx, en collaboration avec d'autres départements concernés (par exemple, les Affaires étrangères, ...). La Commission permanente du Travail a l'intention de collaborer plus étroitement avec la Cellule Egalité des chances du Ministère fédéral des Affaires étrangères sur ce thème.

a) le pouvoir d'attraction de la profession

Il est nécessaire de faire une étude sur le pouvoir d'attraction de la carrière de diplomate et de voir comment réagir et à quelle phase.

Cette étude devrait vérifier en premier lieu dans quelle mesure l'image de la diplomatie belge en tant que bastion typiquement masculin est ancrée chez les citoyens et plus particulièrement chez les candidats diplomates.

En outre, il importe également de savoir comment la profession et la carrière de diplomate sont présentées au cours des formations (universitaires) existantes. Quelles sont les formations qui semblent le mieux préparer à une carrière dans la diplomatie ? Faut-il une formation spécifique ? Accorde-t-on pendant la formation une importance suffisante à l'aspect du genre ?

Un autre point qu'il convient d'examiner concerne les informations qui sont diffusées pendant les sessions d'information (cf. point b) et les personnes qui les donnent. Il faut informer les candidats sur le déroulement de l'examen et du stage et sur la carrière même. Le Ministère organise à cet égard des

sessions d'information dans l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire. La présence de jeunes femmes dans cette équipe d'information est primordiale.

Il est également important de vérifier dans quelle mesure les petites annonces qui invitent les candidats à participer aux examens sont neutres du point de vue du genre. Un appel aux candidats, visant spécifiquement les femmes, peut certainement être lancé. Les annonces rédigées ne peuvent rebuter les candidats diplomates. On peut, par exemple, mentionner que les lauréats peuvent compter sur un soutien du ministère compétent. Il est également nécessaire de faire plus de publicité sur les examens diplomatiques via les journaux notamment.

Lors des examens, il faut tendre vers une composition plus équilibrée (H/F) des jurys d'examen. Il convient en outre de veiller à ce que les interviews des candidats et des candidates se déroulent de la même manière.

b) l'entrée

Un autre point qu'il faut examiner plus avant concerne le problème de l'entrée des femmes. Dans une interview au journal « De Standaard »(27/07/2001), Jan De Bock, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, affirme : « le problème n'est pas que les femmes ne réussissent pas l'examen diplomatique, le problème est qu'elles ne s'y inscrivent pas ou ne se présentent pas ». Il serait dès lors intéressant de chercher à savoir pourquoi les femmes ne s'inscrivent pas aux examens diplomatiques.

En outre, la suppression de l'âge pour entrer dans la carrière pourrait également faire l'objet d'une étude. Cette suppression joue-t-elle à l'avantage des jeunes femmes ou est-ce plutôt un désavantage ?

c) la vie familiale

Comment améliorer la vie familiale tant pour les diplomates et leur partenaire et/ou enfants que pour les célibataires, en poste à l'étranger ?

- Un instrument important favorisant l'adaptation à un nouveau poste à l'étranger est le Vademecum des postes. Ce vade-mecum est un recueil d'informations sur la vie dans les différents pays où la Belgique a un poste diplomatique qui permet de faciliter l'adaptation.
- Prêter attention au statut du partenaire. Prévoir par exemple des mesures en faveur du partenaire lors de la (ré)insertion professionnelle.
Le diplomate marié reçoit déjà maintenant une (petite) indemnité pour le travail du partenaire.
- Un meilleur système pour accueillir les enfants est nécessaire, principalement pour les diplomates à l'étranger qui à l'heure actuelle doivent se débrouiller eux-mêmes.
- Il a été proposé d'octroyer une indemnité complémentaire aux célibataires afin qu'ils puissent désigner quelqu'un qui puisse les aider à préparer des réceptions, recevoir des invités, etc., tâches souvent effectuées par le partenaire/conjoint(e) du/ de la diplomate. En Scandinavie, des facilités sont prévues pour les diplomates célibataires.

d) les bonnes pratiques provenant de l'étranger

On peut mener une recherche sur l'organisation de la diplomatie dans d'autres pays afin que la Belgique puisse tirer des enseignements de certaines bonnes pratiques à l'étranger. Ainsi, en Grande-Bretagne, il est possible de passer temporairement vers un autre emploi dans le secteur public ou privé de sorte que l'on crée une carrière plus souple.

e) les conditions de travail des diplomates belges

Grâce à quelques témoignages d'hommes et de femmes, on peut appréhender les problèmes qui se posent en matière de conditions de travail pour les diplomates belges. Un certain nombre de témoignages nous permettent déjà de constater qu'il y a un besoin de transparence en ce qui concerne entre autres les possibilités de promotion, les indemnités et le statut.